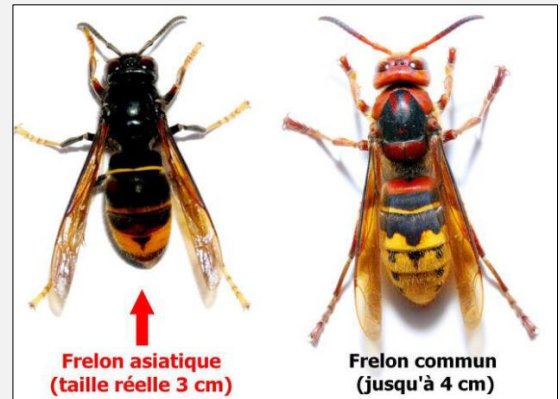


La Ville de La Roche-en-Ardenne vient en aide aux apiculteurs communaux pour lutter contre le frelon asiatique. Apiculteurs, manifestez-vous !

Depuis quelques années, le frelon asiatique envahit peu à peu l'Europe pour arriver chez nous.

Il se nourrit de fruits et surtout d'insectes, dont les abeilles qu'elles soient sauvages ou domestiques et représente donc pour l'apiculture une nouvelle menace importante.

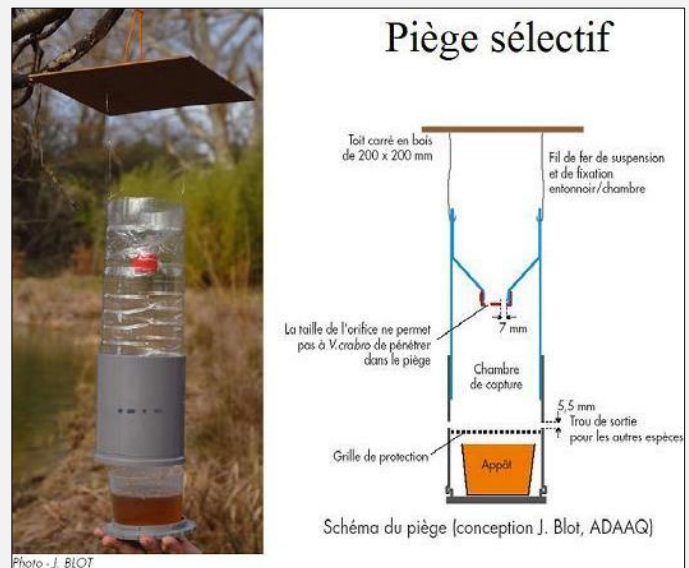
Nos abeilles n'ont pas développé de système de défense face à ce prédateur et sans intervention humaine, le frelon asiatique est libre de décimer nos ruches.



Pour être efficace, la lutte contre le frelon asiatique doit être menée sur deux axes :

1) Le piégeage des reines qui cherchent à faire de nouveaux nids de février à mi-avril et lorsqu'elles vont hiberner d'octobre à fin novembre

Le piégeage des reines se fait à l'aide de pièges munis d'un appât (mélange d'alcool, de bière et de sirop sucré) qui attire les frelons sans attirer les autres insectes. Il existe beaucoup de modèles différents mais il est préférable d'utiliser ceux qui sont conçus de manière à ne pas laisser entrer le frelon commun et à laisser aux plus petits insectes la possibilité de s'échapper de la ruche.



2) La destruction des nids



Les nids sont généralement installés en hauteur et très difficiles d'accès. Ils sont de forme ovale et peuvent atteindre 1m de hauteur et 80 cm de largeur. L'orifice de sortie est petit et latéral (contrairement à celui du frelon européen qui est situé à la base). Une bonne indication de la présence d'un nid aux alentours est un remplissage rapide des pièges. La destruction d'un nid doit être confiée à un professionnel.

Le Collège a décidé d'aider les apiculteurs communaux qui le désirent en intervenant tant dans le piégeage que dans la destruction.

Deux marchés publics vont être réalisés, l'un concernant l'acquisition de pièges sélectifs à destination des apiculteurs et le second pour confier la destruction des nids de frelons asiatiques découverts sur le territoire à une société compétente.

Dans la pratique :

- Pour le piégeage, les apiculteurs communaux sont invités à prendre contact avec Jean-Hugues Flamand au 0498/166131 afin de rassembler les besoins en pièges. Celui-ci établira le marché, réalisera l'achat et la distribution des pièges.
- Pour la destruction des nids, en cas de découverte d'un nid, vous êtes invités à prendre contact avec Jean-Hugues Flamand au 0498/166131. Celui-ci commandera l'intervention de la société spécialisée.

*Dominique GILLARD,
Echevin en charge de l'Environnement.*